

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DU 12 JUN 2018 à 19 H 30**

Présents : (liste dans l'ordre du tableau) Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Jean-Michel LALLEMAND, Véronique JORDY, Nicolas MORIS, Mina EL RHARBI, Joëlle DIOT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : Didier PELOIS à M Corinne SCHRIVE, M Christian CLEMENT à M Philippe LEMOINE, Mme Valérie GUILLEMOT à M Jean-Pierre ABEL, M Rachid CHADID à M Jean-Michel LALLEMAND, Mme Coralynne PIAT à MME Joëlle DIOT

Absents : Mmes et MM Philippe ROUSSELOT, Sallyanne RAHMOUNI, Hervé PRICOT.

Rapport n° 2018-06-01 - Adoption procès-verbal séance du 28 mai 2018

Adopté à l'unanimité de 19 voix.

Rapport n° 2018-06-02 – RIFSEEP – MODIFICATION DE LA PERIODICITE DU CIA

Adopté à l'unanimité de 19 voix.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se compose de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et du CIA (Complément Indemnitaire versé à l'Agent) selon son engagement professionnel et sa manière de servir. Le CIA sera versé aux agents bénéficiaires en deux fractions égales : la première avec le salaire de juin et la seconde avec le salaire de novembre.

Rapport n° 2018-06-03 – SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Adopté à la majorité de 17 voix et 2 abstentions (MM COGNON et LEMOINE)

CREDIT GLOBAL VOTE AU BP 2018		30 000,00 €	
	ACOMPTES 2018	SUBVENTION 2018	ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE
1) secteur sportif		5 180,00 €	
Football Club des Noës		680,00 €	M COGNON
Judo Club des Noës	747,50 €	2 000,00 €	
Les Noës Loisirs	1 050,00 €	2 100,00 €	
TOS – les Noës tennis de table		400,00 €	
2) secteur social		9 820,00 €	
Assoc. Familiale la Chapelle et Environs		170,00 €	
AVIM		425,00 €	
Comité Social du Personnel Municipal	4 512,50 €	9 025,00 €	
Le Pavillon – Foyer thérapeutique		200,00 €	
3) secteur animation - culture		8 090,00 €	
Amis du Patrimoine Noyat		350,00 €	
Cercle du Temps Libre		300,00 €	
Comité d'Animation et de Jumelage	3 420,00 €	6 840,00 €	M LEMOINE
Comité Paroissial		340,00 €	
Union Nationale des Combattants		130,00 €	
Voyager, les plaisirs du dépaysement		130,00 €	
4) divers		735,00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers		425,00 €	
BTP CFA de l'Aube		130,00 €	
CFA Interpro		130,00 €	
Prévention Routière		50,00 €	
TOTAUX	9 730,00 €	23 825,00 €	
SOLDE RESTANT DISPONIBLE		6 175,00 €	

Rapport n° 2018-06-04 – SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS POUR ORGANISATIONS PARTICULIERES AUX ASSOCIATIONS NOYATES

Adopté à l'unanimité de 19 voix.

L'organisation de certaines manifestations par les associations locales sont davantage couteuses que d'autres, notamment lorsqu'elles nécessitent pour elles de louer une salle municipale. Après examen de ces situations, et des crédits restant disponibles au compte 6574 : **6 175,00 €**, il est possible d'allouer une subvention complémentaire aux associations noyates pour leur première manifestation facturée au cours de la saison septembre 2017 – juin 2018 :

- ASML (loto le 24/09/2017)	497,50 €
- CERCLE DU TEMPS LIBRE (loto le 01/10/2017)	443,09 €
- PAROISSE DES NOES (loto le 15/10/2017)	546,00 €
- AMICALE DES NOES (stage de danse les 2 et 3/12/2017)	235,50 €
- LES NOES LOISIRS (exposition les 2 et 3/12/2017)	492,00 €
- CONFRERIE ST VINCENT (organisation festive le 21/01/2018)	240,00 €
- NOES AMIS (soirée théâtre le 28/01/2018)	493,50 €
- QUESTION POUR UN CHAMPION (tournoi les 17 et 18/03/2018)	314,50 €
- UNC (organisation festive le 8/04/2018)	501,50 €
soit un total de :	3 763,59 €

Rapport n° 2018-06-05 – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LA CANTINE – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Adopté à l'unanimité de 19 voix.

Par délibération n° 2017-10-04 du 19 octobre 2017, la commune a confié à la SIABA un mandat de maîtrise d'ouvrage visant à construire un complexe pour y regrouper les accueils de loisirs de la commune ainsi que deux salles de restauration, sur des terrains communaux situés rue du Mont Saint Loup. Les services de la SIABA ont procédé le 18 décembre 2017 au lancement d'une consultation en procédure dite adaptée en vue de désigner l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'opération. Au terme de la phase initiale (au cours de laquelle 30 candidatures ont été reçues), ont été admis les cabinets (mandataires) suivants : LENOIR ET ASSOCIES - 47 rue des Fossés, BP48 – 10403 NOGENT SUR SEINE ; SCP FREYCENON ROSSIT - 57, rue de la Paix - 10000 TROYES ; AA GROUP DIJON - 13, rue Devosge – 21000 DIJON. Il a été demandé à ces candidats de fournir, en sus d'une proposition de rémunération et de délais d'études, une intention architecturale devant notamment aborder les thèmes suivants : la compatibilité entre le programme et l'intention présentée ; le traitement des accès et les liaisons entre les différents espaces ; l'insertion urbaine du projet dans son ensemble ; la compatibilité de l'intention avec la partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux. Au terme de ces formalités, le classement suivant a été retenu : 1^{er} : SCP FREYCENON ROSSIT - 57, rue de la Paix - 10000 TROYES ; 2nd : AA GROUP DIJON - 13, rue Devosge – 21000 DIJON ; 3^{ème} : LENOIR ET ASSOCIES - 47 rue des Fossés, BP48 – 10403 NOGENT SUR SEINE. Monsieur le Maire, ou son représentant, est donc autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre inhérent au projet avec SCP FREYCENON ROSSIT - 57, rue de la Paix - 10000 TROYES.

INFORMATION DE M LE MAIRE DANS LE CADRE DES COMPETENCES DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSULTATION : « FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE DE 11 EQUIPEMENT NUMERIQUES INTERACTIFS POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE. ». 4 entreprises ont fait parvenir des offres régulières : MANUTAN COLLECTIVITES ; B FOR PRO (3 dossiers déposés mais seul le dernier peut légalement être pris en compte) ; A2SI ; QUADRIA.

CRITERES DE SELECTIONS : I - Techniques notés selon les sous-critères : qualité du matériel et des produits proposés et moyens employés pour la mise en œuvre : 20 points avec pondération coefficient 40 ; modalités de mise en œuvre de la garantie : 20 points avec pondération coefficient 15. II - Prix noté selon la formule :

Prix de vente du candidat le mieux disant X45

Prix de vente proposé par le candidat

45 = offre conforme et mieux disante.

Après examen des offres LA COMMISSION MAPA A DONNE UN AVIS FAVORABLE A A2SI qui obtient une note de 83.66 (82.31 pour le second et 82.28 pour le troisième).

Montant du marché :

- offre de base : 33 592.32 € HT 40 310.82 € TTC
- PSE 1 (maintenance préventive) : 1 100.00 € HT 1 320.00 € TTC
- PSE 2 (maintenance curative) : 800.00 € HT 960.00 € TTC

Monsieur le Maire a choisi de confirmer l'avis de la commission MAPA

Questions diverses : NEANT

Séance levée à 20h40


Le Maire
Jean-Pierre ABEL